

Accessibilité

En Géographie, l'accessibilité d'un lieu est généralement définie comme la plus ou moins grande facilité avec laquelle ce lieu peut être atteint à partir d'un ou de plusieurs autres lieux, par un ou plusieurs individus susceptibles de se déplacer à l'aide de tout ou partie des moyens de transport existants.

Ainsi, l'accessibilité ne renvoie pas uniquement à la seule possibilité d'atteindre ou non un lieu donné, mais elle traduit également la pénibilité du déplacement, la difficulté de la mise en relation appréhendée le plus souvent par la mesure des contraintes spatio-temporelles.

De ce fait, l'accessibilité va dépendre non seulement de la position géographique respective des lieux d'origine et de destination, mais également du niveau de service offert par le ou les systèmes de transport utilisés pour accomplir le déplacement.

Dans le cas des transports individuels, auxquels nous rattacherons la marche, le niveau de service offert est essentiellement fonction :

De la structure du [réseau](#) (sinuosité et configuration des voies). De la qualité des infrastructures, appréhendée par leurs caractéristiques techniques (nombre et largeur des voies, aménagement des côtés, existence d'un séparateur central de chaussées, etc.). Des contraintes topographiques (pente). Des réglementations en vigueur. Des caractéristiques techniques du véhicule utilisé (ou, pour opérer le parallèle avec la marche, de la condition physique de l'individu).

Et de la congestion qui perturbe le fonctionnement du système et fait ainsi varier la qualité du service selon les jours de l'année et les heures de la journée.

En ce qui concerne les modes collectifs, aux six facteurs explicatifs précédents s'ajoutent :

Le schéma de service en vigueur tenant compte des règles de sécurité (nœuds desservis, fréquence de la desserte et horaires de circulation). Et le taux de remplissage du véhicule qui peut en interdire l'utilisation lorsque la capacité maximale est atteinte dans le cas des systèmes de transport à réservation obligatoire.

La définition de l'accessibilité énoncée ci-dessus renvoie à des critères spatio-temporels d'évaluation. Cependant d'autres critères pourraient être envisagés : économiques, esthétiques, paysagers, environnementaux, touristiques, etc. Ainsi le niveau d'accessibilité observé est étroitement lié aux critères de mesure retenus. De plus, il existe un grand nombre d'indicateurs, souvent complémentaires, permettant d'évaluer l'importance relative des différentes composantes explicatives de l'accessibilité. Le point commun entre nombre de ces indicateurs réside dans le calcul préalable des plus courts chemins suivant une logique donnée (minimisation du temps de trajet, de sa longueur, de son coût, etc.).

Enfin, dans une acception plus générale, l'accessibilité ne se limite pas seulement au déplacement d'individus d'un lieu à un autre. Par exemple, dans un réseau de télécommunication l'accessibilité à un nœud renvoie à la possibilité et à la qualité de l'acquisition voire de l'échange d'informations à partir d'un ou de plusieurs autres nœuds.

Voir aussi :

Bibliographie

HYPERGE